

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET DE PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

Résumé non technique du rapport environnemental

Avril 2013



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?.....	3
2. L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AVANT LA REVISION DU PLAN ET LES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION	4
2.1 Les Enjeux environnementaux significatifs identifiés	5
2.2 Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement.....	6
3. LES ENJEUX LIES A LA SOLUTION RETENUE	8
3.1 Evaluation environnementale du scénario retenu	8
3.1.1 Les objectifs du Plan	8
3.1.2 Les installations prévues par le plan.....	8
3.1.3 Les impacts notables du Plan.....	9
3.2 Evaluation des incidences du plan sur les zones natura 2000.....	10
4. LES PRECONISATIONS ET MESURES COMPENSATOIRES.....	11
5. LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	13

PREAMBULE

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Hérault (appelé Plan dans le reste du document), coordonne l'ensemble des actions à entreprendre pendant une période de 12 ans pour structurer et améliorer la gestion des déchets non dangereux sur le périmètre défini.

Le Plan fixe les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2019 et 2025.

Il s'articule autour des 5 objectifs suivants :

- Mettre en œuvre un programme de prévention efficace et adapté au territoire du Plan ;
- Améliorer la valorisation matière et organique des déchets ménagers et non ménagers non dangereux ;
- Assurer l'autonomie du département pour traiter les déchets résiduels (hors déchets d'assainissement) ;
- Assurer un traitement de proximité pour traiter les déchets d'assainissement collectif et non collectif ;
- Améliorer la gouvernance de la gestion des déchets.

Ce projet de Plan et son évaluation environnementale ont été construits en compatibilité avec les divers documents de planification et de programmation s'appliquant au territoire concerné.

Le présent document synthétise les résultats des analyses effectuées pour évaluer l'impact environnemental du Plan.

1. QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Hérault, conformément à la directive européenne du 27 juin 2001.

Cette étude identifie, décrit et évalue les effets de la gestion des déchets prescrite, sur l'environnement.

L'évaluation environnementale a pour objectif double de proposer :

- un critère environnemental solide pour justifier le choix d'un scénario de gestion des déchets,
- des mesures pour réduire les effets probables liés à la mise en œuvre du plan de gestion des déchets.

Ce résumé est une synthèse de la démarche entreprise tout au long de l'élaboration du nouveau plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Il aborde les aspects suivants :

- **L'état initial de l'environnement avant la révision du plan** : un bilan des effets de l'ensemble de la filière de gestion des déchets en 2010, au regard de la sensibilité du territoire concerné. Cet état initial est basé sur 5 dimensions de l'environnement (la

pollution et la qualité des milieux, les ressources naturelles, les milieux naturels, les risques sanitaires et les nuisances)

- **les impacts notables des scénarios proposés** pour améliorer la gestion des déchets
- **les effets environnementaux probables** de la mise en œuvre de la solution retenue pour le Plan
- **Les préconisations** pour diminuer certains impacts,
- **le suivi environnemental qui sera effectué**

2. L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT AVANT LA REVISION DU PLAN ET LES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION

En tant que document visant à améliorer la gestion des déchets, le Plan se base sur un état des lieux, diagnostic de la situation de gestion en 2010. L'aspect environnemental de ce diagnostic est étudié à partir du croisement entre :

- La sensibilité des dimensions environnementales de référence, c'est-à-dire les forces et les faiblesses du territoire face à une agression extérieure, estimée à partir des agressions déjà subies (pollutions etc.)
- Les impacts générés par les filières de gestion actuelle des déchets dans la zone du plan sur ces dimensions de références :

Dimensions environnementales	Pollution et qualité des milieux	Ressources naturelles	Risques sanitaires	Nuisances	Milieux naturels, sites et paysages
Gestion initiale des déchets					
Prévention					
Collecte					
Valorisation matière					
Valorisation organique					
Traitement					
Stockage					

Diagramme illustrant l'impact de la gestion sur la sensibilité des dimensions environnementales. Une flèche orange pointe de la colonne 'Pollution et qualité des milieux' vers la colonne 'Risques sanitaires'. Une flèche verte pointe de la colonne 'Risques sanitaires' vers la colonne 'Nuisances'. Le mot 'Sensibilité' est écrit en vert dans la colonne 'Risques sanitaires'.

Enjeux		Sensibilité		
		Faible	Modérée	Fort
Impact	Faible	Faible	Faible	Modéré
	Modéré	Faible	Modéré	Fort
	Fort	Modéré	Fort	Majeur

Cette analyse permet d'identifier des enjeux environnementaux significatifs propres à la situation de gestion des déchets actuelle dans son environnement.

L'enjeu du Plan est de proposer des mesures qui permettent de réduire au cours des années, le nombre ou l'importance de ces enjeux.

2.1 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS IDENTIFIES

L'étude des caractéristiques environnementales du territoire a permis d'identifier ses forces et les faiblesses en matière d'environnement. Compte tenu des pressions observées et de la qualité des milieux, on relève notamment une forte sensibilité des dimensions environnementales suivantes :

- La pollution atmosphérique et ses liens avec le changement climatique,
- La pollution des sols et des eaux,
- Les risques concernant un manque de ressources en eau et en énergie,
- La biodiversité, les milieux naturels et paysages,
- Les risques naturels,
- Les nuisances sonores, principalement liées au trafic.

Dans un deuxième temps, les impacts des filières actuelles de gestion des déchets (2010) sur ces dimensions de références ont été évalués.

Un impact fort de la gestion des déchets sur une dimension sensible conduit à relever un enjeu significatif.

Les enjeux significatifs sont présentés dans le tableau ci-après :

	Type d'enjeu (dimension environnementale concernée)	Sensibilité du milieu	Impact des filières déchets
Enjeux significatifs	Climat	Forte	Impact très important de la collecte et des étapes d'élimination des déchets (185 kt eq CO ₂ émises par an)
	Pollution de l'atmosphère	Modérée	Impact très important de la collecte et des étapes de valorisation énergétique (9 mg ITEQ émis par an)
	Ressources énergétiques	Modérée	Fort impact de la collecte et impact moyen des étapes de transport des déchets (6000 tep émises par an)
Enjeux localement significatifs	Biodiversité et paysages	Localement forte	L'occupation des sols, l'industrialisation des paysages, le trafic et les effets des pollutions engendrées par les activités du déchet sont des facteurs favorisant la menace des activités humaines sur la biodiversité et les paysages, dimensions fortement sensibles.
	Risques naturels et technologiques	Localement forte	Risque important émanant des installations de gestion des déchets en termes d'accidents technologiques
	Risques sanitaires	Localement modérée	Risque important émanant des installations de gestion des déchets en termes d'accidents technologiques entraînant des conséquences sanitaires
	Bruit et trafic	Localement forte	Impact important de toutes les étapes de la filière déchets

Ces enjeux significatifs sont ceux à partir desquels la gestion des déchets sera évaluée dans la suite de l'élaboration du plan, l'objectif étant de choisir une organisation et des préconisations qui permettent de limiter les impacts de la gestion des déchets.

2.2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Sans proposition d'amélioration de la gestion des déchets par le Plan, les évolutions des pratiques impliquent une augmentation des effets négatifs de cette filière sur les dimensions environnementales étudiées.

En effet, les prospectives réalisées par l'INSEE indiquent une augmentation de la population de 13,5% d'ici 2025 :

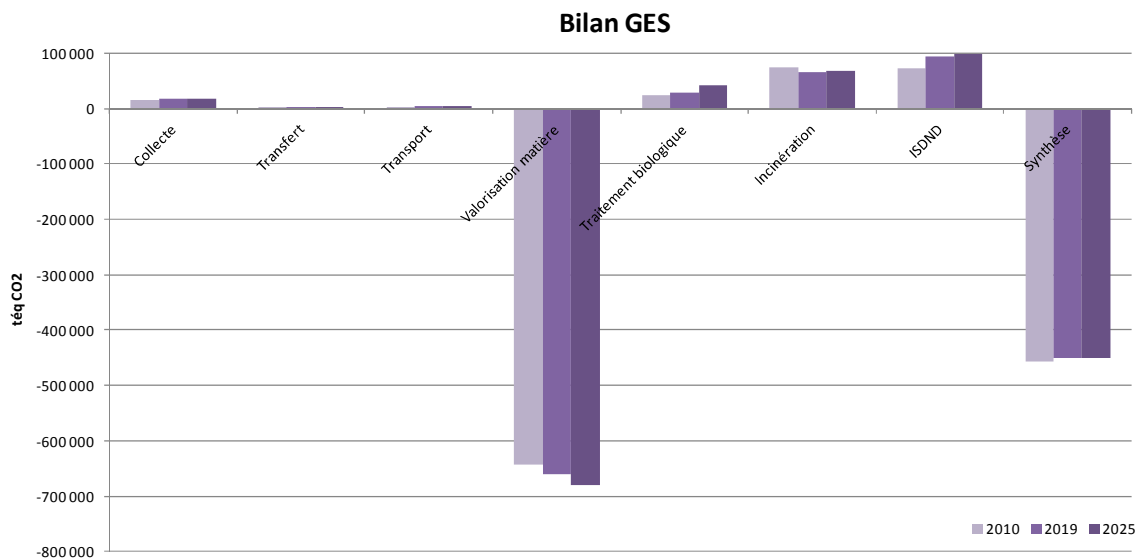
Population	2010	2019	2025
Permanente		1 155 000	1 208 300
Pondérée (*)	1 067 866	1 317 600	1 378 400

(*) La population pondérée tient compte de la population touristique présente une partie de l'année sur le territoire.

Le scénario « Laisser faire » étudie les impacts de la filière déchets dans le cas où aucune mesure de gestion supplémentaire n'est prise à ces horizons. Les perspectives d'évolution des impacts sont alors les suivantes :

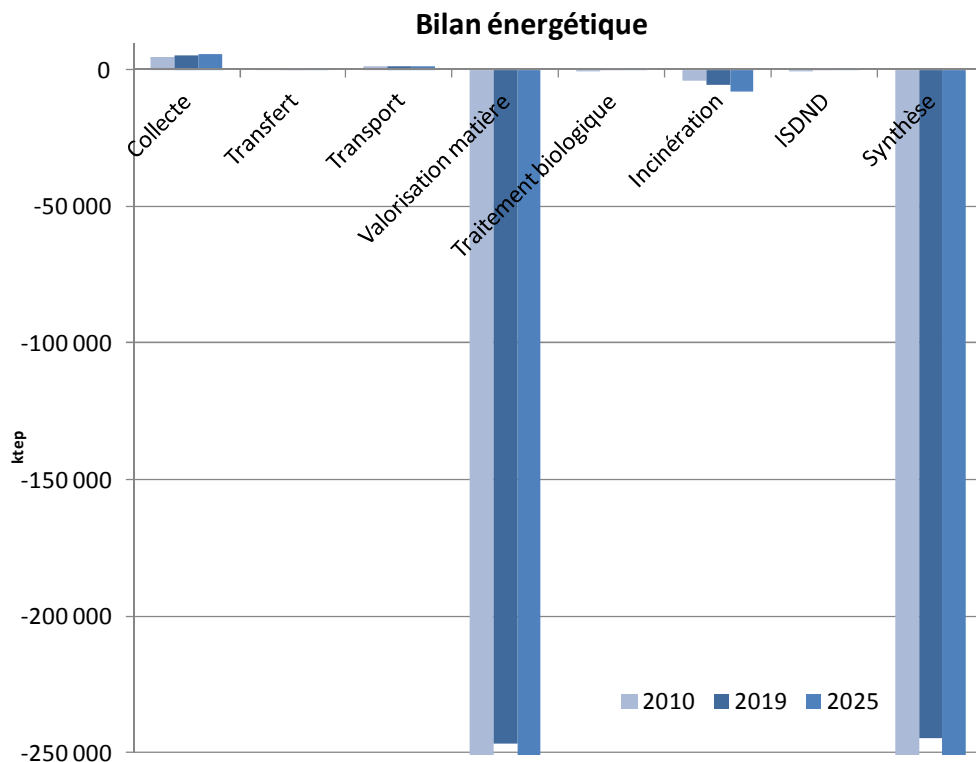
- Une augmentation de la quantité globale de déchets à éliminer en incinération et en stockage implique des effets de pollution et de risques plus élevés que dans la situation 2010
- Une quantité de déchets recyclés plus élevée liée l'augmentation de la population permet une économie d'énergie et de matière plus importante.
- Des distances parcourues importantes du fait d'un manque de capacité d'installations de traitement sur le territoire pour les déchets résiduels, qui implique des exportations de déchets.

Le bilan GES



Grâce à l'augmentation des tonnages valorisés sous forme matière du fait de l'augmentation de la population le bilan GES à l'horizon 2025 est amélioré par rapport à la situation 2010.

Le bilan énergétique



De manière globale, les activités de gestion des déchets non dangereux produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, grâce à la valorisation matière et énergétique.

Le scénario laissé faire ne permet pas à l'horizon 2025 d'améliorer le bilan par rapport à la situation de référence en 2010.

3. LES ENJEUX LIES A LA SOLUTION RETENUE

3.1 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SCENARIO RETENU

3.1.1 LES OBJECTIFS DU PLAN

Le Plan fixe des objectifs en matière de prévention et valorisation des déchets ménagers.

Flux	Situation 2010 (kg/hab)	Objectifs des scénarios	
		2019 (kg/hab)	2025 (kg/hab)
Collecte séparative Verre	25	33	38
Collecte séparative (hors verre, hors refus)	40	44	48
Collecte biodéchets	9	15	20
OM résiduelles + refus	307	283	264
OMr + séparatives	381	375	370
Apport en déchèteries	174	174	170
DMA	555	549	540

Le plan prévoit également une réduction des quantités de déchets d'activités résiduels destinés à la valorisation énergétique ou au stockage.

3.1.2 LES INSTALLATIONS PREVUES PAR LE PLAN

Le Plan prévoit la réalisation des installations de traitement suivantes

	Prise en compte de l'organisation actuelle de gestion des déchets	Installations à créer
Collecte des déchets en déchèteries publiques	Un réseau actuel de 104 déchèteries	► Renforcement du réseau sur Sète, Béziers, secteur Haut-Languedoc
Déchèteries professionnelles	Aucune déchèterie professionnelle existante sur le périmètre du plan à l'exception d'une déchèterie interne à l'aéroport.	La création des déchèteries professionnelles est encouragée sans fixer d'objectif quantitatif. 2 projets de déchèteries réservées aux professionnels en cours de réalisation sur le syndicat mixte centre Hérault
Valorisation des déchets fermentescibles	1 installation de compostage de la FFOM et 2 unités de méthanisation (dont 1 non réalisée)	Des unités de proximité en milieu rural (compostage/ méthanisation à la ferme) et/ou adaptation des installations de compostage existantes sur l'ensemble du périmètre
Tri des collectes séparatives des emballages et des journaux-magazines	Des centres de tri situés sur la partie Est du département	Création d'un centre de tri dans l'Ouest du périmètre du Plan Capacité 20 000 t/an
Tri des déchets	Des installations existantes mais un	Améliorer les performances des centres existants

	Prise en compte de l'organisation actuelle de gestion des déchets	Installations à créer
d'activités économiques	tri très sommaire	et/ou création de centres performants à proximité des lieux de production (grandes agglomérations)
Transport et transfert des déchets	8 quais de transfert existants opérationnels	Création de quais de transfert en fonction de la localisation des unités de traitement à créer
Usine de valorisation énergétique -	Maintien des unités existantes	Extension possible de l'unité d'incinération de Sète (60 000 t maxi) 1 Unité de valorisation de CSR : 70 000 t à 80 000 t Localisation de l'installation en fonction des débouchés du CSR
Installations de stockage des déchets non dangereux -		Horizon 2019 : 1 ISDND zone Ouest 8 200 t (projet) 1 ou 2 ISDND zone Est capacité 77 000 à 97 000 t Horizon 2025 : 1 ISDND zone Ouest 65 000 t (projet) +1 ISDND zone Ouest 20 000 t +1 ISDND zone Est 22 000 t (projet)

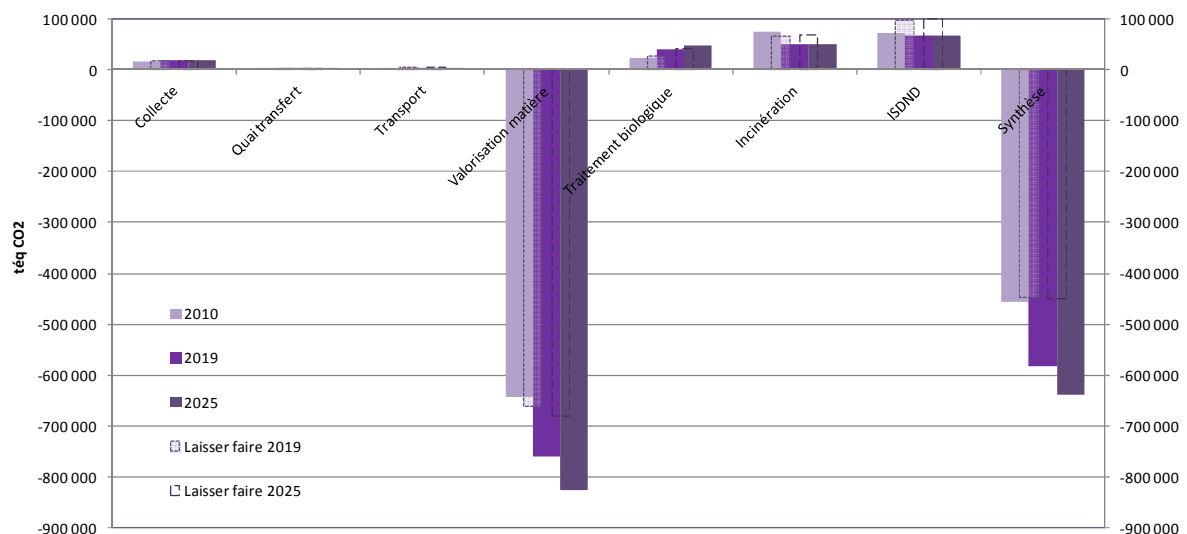
Tableau 1 : Synthèse des types et capacités des installations qu'il est nécessaire de créer (hors assainissement)

3.1.3 LES IMPACTS NOTABLES DU PLAN

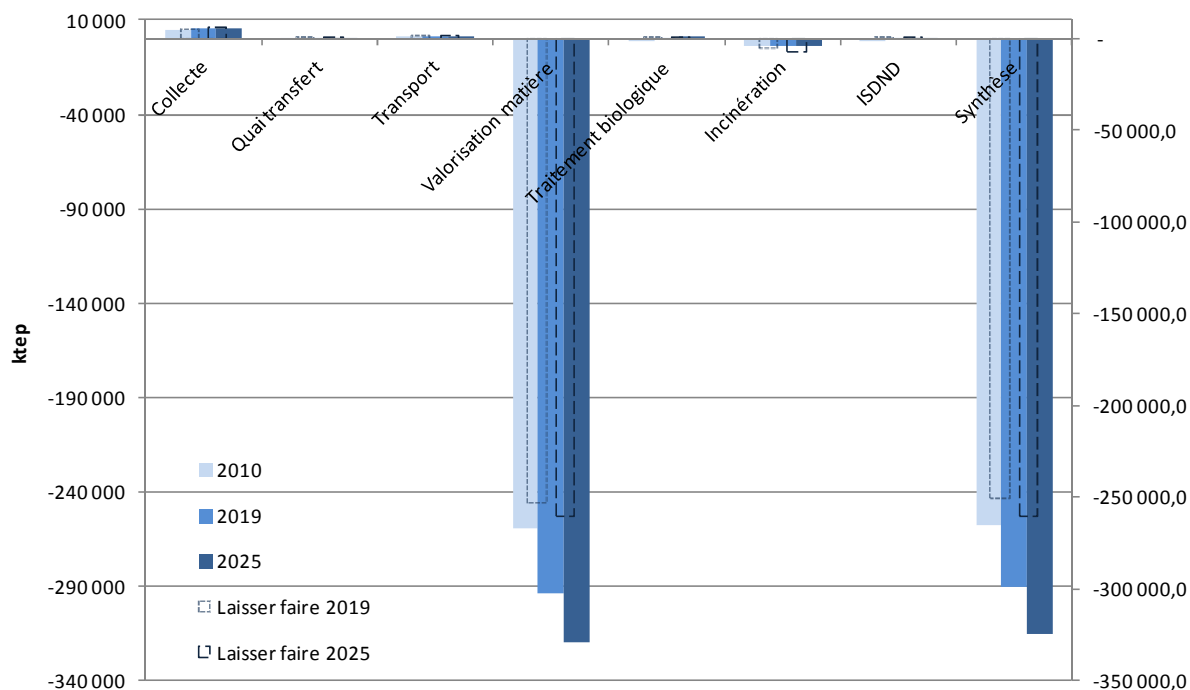
L'évaluation environnementale montre que l'impact de la gestion future sera réduite par rapport à la gestion actuelle ou à l'absence de préconisations :

Les mesures prévues par le plan, et notamment ses objectifs en termes de valorisation matière permettent de réduire les émissions de GES liées à la gestion globale des déchets.

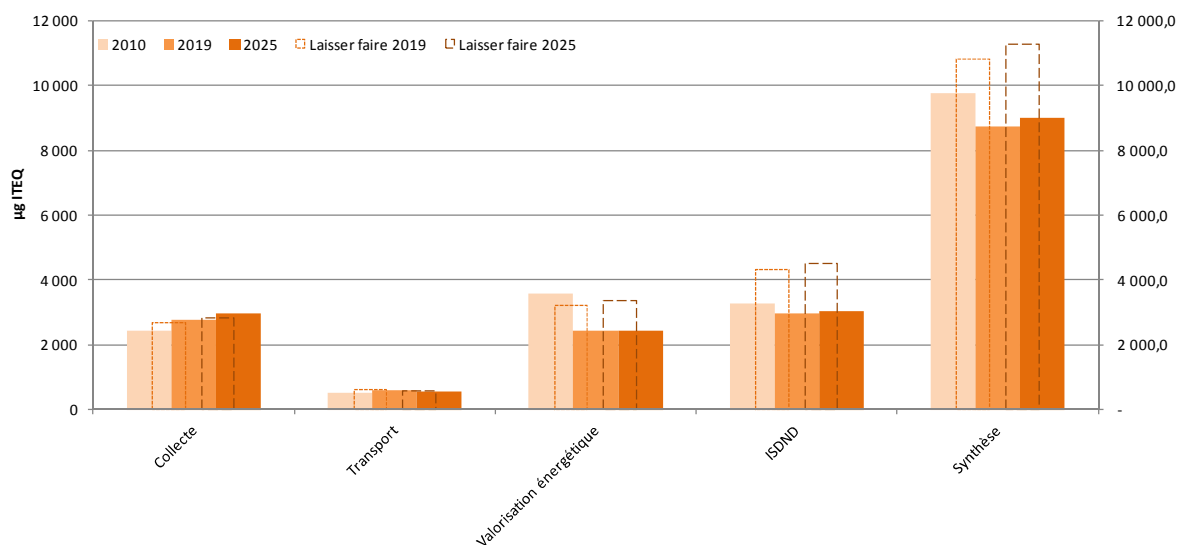
On note toutefois que l'augmentation des déchets à collecter et transporter, ainsi que l'augmentation des tonnages orientés en valorisation organique sont des facteurs d'augmentation des émissions brutes de gaz à effet de serre.



Le Plan permet d'améliorer le bilan énergétique si aucune action n'était menée de part l'augmentation de la valorisation matière.



Le Plan permet également de diminuer les émissions de dioxines par rapport à une situation où aucune action ne serait entreprise.



3.2 EVALUATION DES INCIDENCES DU PLAN SUR LES ZONES NATURA 2000

Il est rappelé que la réglementation nationale (article R414-19 du code de l'environnement), impose aux installations soumises à autorisation ou à déclaration de soumettre leur projet à une évaluation d'incidence sur les zones Natura 2000, que le projet soit ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000. Les projets d'installations soumis à enregistrement font l'objet de cette évaluation s'ils sont localisés dans le site Natura 2000.

Toutes les installations prévues par le Plan feront donc l'objet d'une évaluation d'incidence sur les Zones Natura 2000 à l'exception des installations soumises à autorisation non situées dans un site Natura 2000. Cela permet d'exclure tout impact négatif du Plan sur les zones Natura 2000 du territoire.

4. LES PRECONISATIONS ET MESURES COMPENSATOIRES

Si les objectifs en termes de gestion des déchets permettent de réduire les impacts environnementaux par rapport à une situation « laisser faire », et à la situation 2010, des préconisations sont faites pour réduire ou encore limiter certains impacts.

Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures compensatoires
<p>Evitement de la production de déchets liés au pilotage du Plan ou des actions liées à la compétence gestion des déchets, dans une perspective d'exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter les bouteilles d'eau en plastique : recours aux carafes, • dématérialiser la communication : éviter la production de support papier, • recourir à des objets ou service éco-labelisés ou équivalents. <p>Evitement de la production de déchets par la mise en place des programmes locaux de prévention des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES dans les actions de compostage domestique par : <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement des usagers • La formation de maîtres composteurs • Réduction des pollutions liées à la collecte et transport <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les alternatives au transport routier à essence classique • Diminution des distances de collecte et transport par des optimisations et techniques innovantes (propulsion électrique, diminution des fréquences de collecte) • La promotion de l'éco-conduite • Réduction des risques et des nuisances liés à la collecte <ul style="list-style-type: none"> • Respect des préconisations de la CRAM (R437) • Préservation du voisinage dans le choix du lieu d'implantation des colonnes, et choix de colonnes insonorisées • Mise en place d'équipement performant pour valoriser l'énergie et la matière • Conditions d'exploitation visant à limiter les nuisances sur les ISDND et installations de traitement • Mise en place de démarche d'amélioration continue de type certification ISO 14001 dans les installations de traitement des déchets • Critères de localisation des équipements de traitement de déchets • Mise en place de critères environnementaux dans les passations de marchés • Mise en place d'équipements performants permettant de réduire les pollutions liées aux process industriels • Réflexion sur l'intégration paysagère des sites • Modernisation du parc de déchèterie 	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion des projets à haute performance environnementale • Le renforcement de la communication autour des données environnementales et de la concertation dans la prise de décision locale

5. LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental consiste à vérifier si les effets du Plan révisé sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysés. Ces indicateurs correspondent aux enjeux majeurs identifiés ou prévus dans le temps de la mise en œuvre du plan.

Compte tenu des effets environnementaux évalués dans la mise en œuvre du Plan, les indicateurs suivants ont été proposés :

Indicateur	Dimension environnementale concernée	Unité	Fréquence	Pertinence
Part de la population couverte par un programme local de prévention	Toutes les dimensions	%	Annuelle	Permet de suivre le développement de la politique prévention
Tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés	Toutes les dimensions	T/an	Annuelle	Indique l'impact des politiques de prévention
Tonnage total collecté DND	Toutes les dimensions	T/an	Annuelle	Indique l'impact des politiques de prévention
Tonnage valorisation matière	Ressources naturelles (Economie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)	T/an	Annuelle	Indique l'impact positif en termes de substitution de procédé
Tonnage valorisation organique	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)	T/an	Annuelle	Indique l'impact positif en termes de substitution de procédé
Taux de valorisation matière et organique	Qualité des milieux	%	Annuelle	Situe l'évolution de la valorisation des déchets au regard des objectifs du Plan et de la réglementation
Tonnage incinéré	Pollutions des milieux (Emission de GES) Ressources naturelles (énergie)	T/an	Annuelle	Indique l'impact
Tonnage enfoui	Pollutions des milieux (Emission de GES) Ressources naturelles (sols et énergie)	T/an	Annuelle	Indique l'impact
Tonnage kilométrique (transports)	Pollution des milieux Nuisances	t.km/an	à définir	Indique l'impact
Nombre de dépôts sauvages (identifiés, actifs, réhabilités)	Paysages - Risques d'incendie Pollution des milieux	Nombre	Annuel	
Nombre d'accidents recensés	Risques sanitaires	Nombre	Annuel	

Ces indicateurs sont à la fois des indicateurs environnementaux et des indicateurs de performance du Plan et feront l'objet d'un suivi par la commission consultative du Plan.

Le protocole de suivi consiste à tenir une réunion annuelle pour évaluer l'avancement des projets et pour vérifier si l'évolution des indicateurs est conforme aux prévisions. Cette réunion permettra de faire un bilan des principales installations de traitements et de l'évolution des mesures prises pour limiter leur impact sur l'environnement.